

Séance du 29 mars 2011

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 9h00,
sous la présidence de M. Paul Champsaur**

1. AUDITION D'ALAIN BAUER, PROFESSEUR DE CRIMINOLOGIE AU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

Alain Bauer présente les activités de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

L'analyse des phénomènes criminels est récente. Aujourd'hui encore, nous sommes dans un univers où, grosso modo, l'outil statistique est partiel, parcellaire.

Cet outil est partiel d'une part, parce que la statistique policière ne prend en compte que les crimes et délits (3,3 millions) et pas les contraventions (26 millions).

Cet outil est aussi partiel car il ne prend pas en compte la « main courante » enregistrée par les services de police et par la gendarmerie.

Enfin, il y a incertitude dans la capacité de toutes les victimes à venir porter plainte surtout pour les violences physiques infra familiales, par honte, peur de représailles ou peur des effets de la plainte .

L'informatisation des outils permet à l'ONDRP de progresser chaque année un peu plus, en élargissant ses sources.

Il dispose de 3 outils : les statistiques policières et de la gendarmerie, l'enquête de victimation, mais également des sources complémentaires venues des interprofessions, des offices centraux de la police judiciaire et de la gendarmerie nationale, des associations professionnelles. Ce dispositif permet une analyse précise des phénomènes de criminalité avec, d'une part, des règles statistiques et scientifiques claires et précises et, d'autre part, des commentaires et observations pour éclairer le débat.

En janvier, l'ONDRP commente les chiffres de la police et gendarmerie en les mettant en perspective avec l'enquête de victimation ; en novembre, il commente les résultats de l'enquête de victimation en les mettant en perspective avec l'ensemble des sources complémentaires issues des milieux professionnels, de l'observatoire de la délinquance dans les transports ou de l'observatoire des violences en milieu scolaire.

En 2011, sera menée pour la première fois une enquête de victimation en milieu scolaire, ce qui permettra de récupérer une partie des informations qui échappent dans l'enquête nationale de victimation.

À compter du 1er janvier 2010, l'ONDRP a élargi ses compétences aux réponses pénales.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'INSEE RELATIF À LA LABELLISATION DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE, PAR ALAIN CHAPPERT ET JEAN-PIERRE PUIG

Les orateurs avaient présenté en novembre 2010 les principes d'une labellisation des statistiques issues des sources administratives et les mesures institutionnelles qui en découlent.

Leur présentation, lors de cette séance, porte sur la mise en œuvre de la démarche dans 4 productions statistiques réalisées par l'Acoss, Pôle Emploi, les Notaires et la Banque de France.

▪ Estimations trimestrielles d'emploi de l'Acoss

Sur un sujet aussi important, des chiffres établis à partir de la même source peuvent être annoncés par 3 organismes différents : Acoss, Insee, Pôle emploi. L'Autorité de la statistique publique souhaite que le dispositif évolue vers une seule statistique trimestrielle de l'emploi salarié au niveau national, émanant d'un seul acteur, l'Acoss. L'Autorité considère que la publication d'une estimation par Pôle emploi n'a pas de justification et ne peut qu'être source de confusion pour les utilisateurs.

Un contact aura lieu entre le Président de l'Autorité de la statistique publique et le Directeur général de Pôle emploi.

Néanmoins l'Autorité constate qu'il restera deux sources - Acoss et Insee - dont les chiffres sont parfois divergents. L'Inspection générale justifie la coexistence de ces deux sources par le fait que le champ de l'Acoss est l'emploi salarié alors que celui de l'Insee est l'emploi total (incluant non salariés et intérim). De plus, l'Insee a un traitement plus homogène de ses statistiques aux échelons régionaux et départementaux.

Il serait souhaitable que les publications de l'Insee indiquent clairement le champ des chiffres diffusés qui est différent de celui de l'Acoss.

L'Autorité de la statistique publique valide la proposition de l'Inspection générale de l'Insee de labellisation des statistiques trimestrielles de l'emploi salarié au niveau national par l'Acoss. Elle demande que leurs conditions de diffusion soient améliorées comme le préconise le rapport. Cette amélioration devrait également porter sur une transparence accrue des écarts Insee-Acoss commune aux deux publications.

▪ Statistiques de demandeurs d'emploi en fin de mois (Pôle emploi - Dares)

Les membres de l'Autorité sont fortement intéressés par cette source statistique, car elle alimente périodiquement le débat politique. Elle doit être améliorée, beaucoup de pays ont des statistiques analogues.

Une labellisation ne pourra intervenir qu'après qu'une nouvelle convention Pôle emploi-Dares aura effectivement et significativement amélioré la transparence des changements dans la gestion des demandeurs d'emploi susceptibles d'avoir un effet sur les séries.

▪ **Indices trimestriels de prix des logements anciens issus des bases notariales**

L'Autorité de la statistique publique envisage de labelliser les indices trimestriels des prix des logements anciens pour l'Ile-de-France.

▪ **Banque de France**

Le Président de l'Autorité de la statistique publique prendra contact avec le Gouverneur de la Banque de France pour examiner les possibilités de labellisation de certaines des productions de la Banque de France.

En conclusion,

l'Autorité de la statistique publique s'attend à recevoir un courrier de l'Acoss et de la Chambre des notaires de Paris s'engageant à respecter les recommandations inscrites dans le rapport de l'Inspection générale de l'Insee ;

l'Autorité de la statistique publique labellisera les statistiques trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss et les indices trimestriels de prix des logements anciens d'Ile-de-France issus des bases notariales. Les organismes concernés recevront la date effective de la labellisation ainsi que sa durée de validité ;

l'Autorité de la statistique publique demande à l'Insee d'instruire la partie juridique de ce dossier (décret sur le comité du label...) ;

l'Autorité de la statistique publique auditionnera lors de prochaines séances les producteurs de données susceptibles d'être labellisés.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DE L'AUTORITÉ, PAR DOMINIQUE MARCHAND, RAPPORTEUR

Les remarques exprimées en séance ont été intégrées dans une nouvelle version du rapport.

4. DIVERS

L'Autorité de la statistique publique souhaiterait prendre connaissance du rapport d'audit sur la production et la diffusion des statistiques de coût de la main d'œuvre et de structure des salaires, lorsqu'il sera réalisé.

5. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2011

Les Membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2011.

**La séance de l'Autorité est levée à 13h00.
La prochaine séance de l'Autorité aura lieu le mardi 21 juin 2011.**

ASSISTAIENT À LA SÉANCE

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FREVILLE
Vice-Président
Ancien Sénateur

Monsieur Francis MER
Ancien Ministre,
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseil d'Etat

Monsieur François ECALLE
Magistrat à la Cour des comptes

Monsieur Pascal PENAUD
Inspecteur général des affaires sociales

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Philip DANE
Président du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)
Inspecteur général des finances

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Philippe CUNEO
Directeur de la coordination statistique et des relations internationales à l'Insee

Monsieur Jean-Pierre LE GLEAU
Chef du département de la coordination statistique à l'Insee

Madame Dominique MARCHAND
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président